



Qui sommes-nous ?

Le réseau Cler est une association nationale qui rassemble près de 300 structures de professionnels, engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste et ambitieuse. Son ambition : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne.

Depuis 1984, le réseau Cler se mobilise pour accélérer une transition énergétique juste et ambitieuse, et bâtir une société durable en protégeant les personnes et l'environnement face au dérèglement climatique.

Le point de vue du réseau Cler sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Notre modèle de transition énergétique juste et ambitieux repose sur le triptyque défini par l'association négaWatt : **sobriété, efficacité et énergies renouvelables**. Au cœur de ce modèle :

- la protection des personnes et de l'environnement ;
- la défense de l'intérêt général ;
- la réappropriation démocratique des questions énergétiques par les acteurs des territoires.

La transition énergétique est l'affaire de toutes et tous. Pour bâtir une société juste et durable, le réseau Cler dessine les solutions du présent pour un horizon désirable. Voici ce qu'il ressort de notre contribution à la SNBC/PPE :

1. La planification, affaiblie par l'absence d'arbitrage, ne remplit pas son objectif
2. Les économies d'énergie par la sobriété et la rénovation performante des logements doivent être soutenues
3. Les ambitions en matière de production d'énergie renouvelable doivent être renforcées
4. Les moyens alloués à l'action des territoires doivent être mis en cohérence avec les besoins issus de la planification
5. La planification doit participer plus activement à la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités.

Une planification des objectifs et des moyens à renforcer et mettre en cohérence

La planification, affaiblie par l'absence d'arbitrage, ne remplit pas son objectif

Le réseau Cler, qui a participé à de multiples groupes de travail et concertations, souhaite tout d'abord souligner son **désaccord avec la méthode suivie pour l'élaboration de la planification** : alors qu'une loi était initialement prévue, le débat parlementaire, pourtant essentiel pour la construction d'une stratégie partagée, n'a pas eu lieu. En passant par une concertation sans cesse repoussée suivie d'un simple décret, le risque est grand que la stratégie française sorte affaiblie de la séquence. De plus, la communication associée à cette concertation est restée inaudible vis-à-vis des acteurs de terrain et du grand public. Enfin le réseau Cler s'étonne de la mise à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'énergie d'un décret PPE avant la fin de la période de concertation.

Le **retard pris par la planification** (près de 1,5 an) crée une instabilité néfaste aussi bien pour les collectivités locales que les filières industrielles et plus largement le grand public. C'est notamment le cas pour les communes qui doivent définir des zones d'accélération cohérentes avec une stratégie nationale toujours pas établie.

Le réseau Cler regrette que la **protection de la biodiversité soit peu prise en compte**, avec le risque de limiter la stratégie environnementale française à la question du carbone alors que la biodiversité fait partie intégrante des limites planétaires, et que sa protection n'est pas moins importante que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin **le réseau Cler alerte sur le fait que les documents n'atteignent pas leur objectif** : censée fournir un scénario réaliste pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050, la SNBC3 s'arrête en 2030 sans qu'une trajectoire de long terme ne soit définie. Par ailleurs, ni la SNBC (sur la biomasse) ni la PPE (sur la consommation finale d'énergie) ne bouclent puisqu'il subsiste un écart entre offre et demande

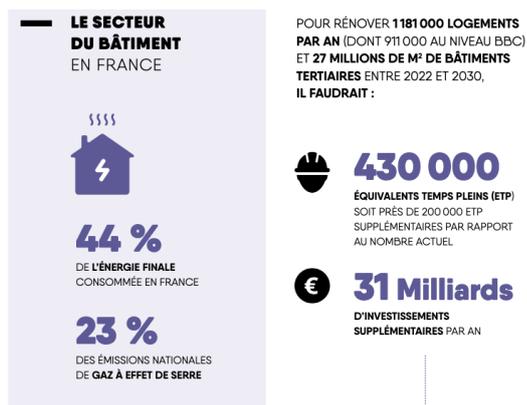
d'une part et entre objectifs et mesures identifiées d'autre part.

Les économies d'énergie par la sobriété et la rénovation performante des logements doivent être soutenues

Tout exercice de planification ambitieux doit donner la, **la priorité à la baisse des consommations d'énergie par le biais de la sobriété et de l'efficacité énergétique**, des leviers qui apportent des bénéfices environnementaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre), économiques (baisse des factures d'énergie) et sociaux (lutte contre la précarité énergétique).

Si le réseau Cler salue l'objectif d'économie d'énergie 2030 inscrit dans la SNBC, qui est en ligne avec celui de la Directive sur l'efficacité énergétique, **il relève toutefois que les mesures actuellement identifiées sont largement insuffisantes pour l'atteindre.** Une ambition politique accrue doit donc être mise en œuvre dans les années à venir.

Le réseau Cler salue l'ambition de la SNBC sur l'accélération de la rénovation des logements, bien qu'il ne soit pas en ligne avec celui inscrit à l'article 1 de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments (parc immobilier à émissions nulles d'ici à 2050) et que l'écart par rapport à la référence BBC-rénovation à atteindre en 2050 risque de se creuser car les « rénovations d'ampleur » ciblées (gain minimal de deux classes énergétiques) sont décorréées de cette référence. Pourtant, une fois encore, cette ambition affichée entre en contradiction avec le manque de stabilité des politiques publiques en la matière, l'absence de cadre réglementaire contraignant, et le "stop and go" budgétaire. Pour tenir une ambition désormais élevée en matière de rénovation, l'Etat doit abonder au niveau nécessaire les dispositifs de soutien public pour i) garantir des rénovations performantes et accessibles aux plus modestes ainsi qu'un accompagnement de qualité, ii) renforcer progressivement les normes de performance énergétique (cf. nos propositions co-signées par 10 organisations) et iii) donner de la visibilité aux filières artisanales et industrielles.



Enfin, le réseau Cler salue l'engagement pris de dates de sortie des énergies fossiles. Cette ambition doit se traduire en trajectoires sectorielles qui associent pleinement les acteurs des territoires et les gestionnaires des réseaux.

Les ambitions en matière de production d'énergie renouvelable doivent être renforcées

L'objectif de part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute de la France en 2030 est seulement de **35%** contre **44%** attendus au sens de la Directive EnR (RED III). Cet écart illustre le manque d'ambition de la loi « d'accélération » des énergies renouvelables de 2023, qui n'en a que le nom. De plus, l'objectif d'EnR est noyé dans un objectif global d'"énergies décarbonées" contraire à RED III.

Pour se conformer à cette dernière, mais aussi pour garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie verte et abordable dans les 15 à 20 prochaines années, **l'éolien terrestre a un rôle majeur à jouer**. Or, en se limitant à maintenir le rythme de 1,5 GW/an en intégrant le repowering, le projet de de PPE fait une impasse dangereuse sur cette filière, et ceci malgré des progrès techniques continus permettant de réduire le nombre de mâts pour une même production. En rappelant que les rythmes inscrits dans la PPE conditionnent la taille des appels d'offre, donc le potentiel concret de développement, nous appelons à un doublement de **l'objectif en éolien terrestre qui doit être porté à 3 GW/an, repowering et nouveaux parcs compris**.

Sur le solaire photovoltaïque, le réseau Cler salue le niveau global (5 à 7 GW/an) ainsi que l'hypothèse de répartition ($\frac{2}{3}$ en toiture et ombrières et $\frac{1}{3}$ au sol). Néanmoins, pour assurer

un développement harmonieux et efficace de cette filière, le réseau Cler rappelle la nécessité de **moduler le soutien public (au-delà des zones d'accélération) et la fiscalité selon le productible de la zone d'implantation**, afin de garantir une répartition géographique plus équitable des bénéficiaires et des impacts de la transition énergétique.

De même, il est urgent de **lancer une concertation aussi large que possible sur le partage de la valeur** générée par les énergies renouvelables entre les riverains, les collectivités, l'État, les consommateurs et les développeurs. En ce sens, le réseau Cler demande notamment de réaffirmer dans la PPE l'objectif de développement de l'énergie citoyenne, comme s'y était engagé le Gouvernement en 2021, en visant au moins **1 nouveau projet porté par une communauté énergétique par EPCI de plus de 10 000 habitants d'ici 2030**.

Par ailleurs, même s'il ne fait aucun doute que l'électrification de certains usages doit être au cœur de toute stratégie de décarbonation, **le rôle essentiel des bioénergies dans le bouclage ne doit pas être négligé, qu'il s'agisse de biomasse solide, liquide ou gazeuse (cf. Afterres2050)**. Le réseau Cler rappelle que **le développement des bioénergies est un levier d'optimisation de la transition du système énergétique et des réseaux d'énergie**. En ce sens, le réseau Cler salue un niveau globalement correct des bioénergies à horizon 2030, mais déplore l'absence d'une trajectoire de mobilisation du bioGNV produit localement à destination du fret et des transports en commun.

Enfin le réseau Cler s'oppose à la suppression de l'objectif de fermeture de réacteurs nucléaires avant leur fin de vie et s'inquiète du lancement d'un programme de construction d'EPR2 qui constitue à ses yeux un choix risqué pour les finances publiques, pour la compétitivité de l'industrie, et pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en France en 2050.

Les moyens alloués à l'action des territoires doivent être mis en cohérence avec les besoins issus de la planification

La réussite de la mise en œuvre de la planification énergétique passera nécessairement par une articulation efficace

entre la stratégie nationale et l'accélération de l'action locale. Pour garantir la déclinaison de la SNBC/PPE à l'échelle locale, les collectivités doivent bénéficier de leviers d'investissement, de moyens humains et d'un accompagnement technique suffisant. Au-delà des objectifs de production d'EnR, ce sont aussi les objectifs climatiques et sectoriels qui doivent être co-construits au sein de chaque Région, selon ses potentiels et ses ressources. Pour ce faire, les collectivités doivent pouvoir augmenter les moyens humains disponibles, et donc leurs dépenses de fonctionnement, pour l'ingénierie climat, pour la maîtrise d'ouvrage des investissements et pour l'animation de la dynamique de décarbonation du territoire (+1,5 Mrds€/an et environ 25 000 agents selon I4CE).



La territorialisation, au sens de l'accélération de l'action locale, doit s'accompagner d'un renforcement des moyens financiers et des capacités d'investissement des collectivités : selon I4CE, l'effort d'investissement climat des collectivités devra être important quels que soient les choix pris pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à 2050 (en moyenne 10 Mrds€/an d'ici 2030).

C'est aussi la gouvernance énergie climat qui reste insuffisante pour garantir la cohérence des objectifs énergie climat du local à l'Europe : quel avenir pour les COP régionales et les comités régionaux de l'énergie ? Quelle remobilisation des

"cellules régionales biomasse" ?

Plusieurs mesures citées dans la PPE / SNBC se trouvent en contradiction avec les arbitrages actuels de financement (PLF 2025) et les autres documents de planification comme la SPAFTE. Le réseau Cler appelle à co-construire des trajectoires pluriannuelles de financement des politiques énergie-climat dans les territoires (bâtiment, énergies renouvelables et mobilités) par la mobilisation des outils existants aux bénéfiques reconnus : MaPrimeRénov', certificats d'économies d'énergie, chèque énergie, fonds chaleur et fonds vert, budgets d'intervention des opérateurs (Ademe, Anah, Cerema, ANCT, OFB, etc.).

La planification doit participer plus activement à la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités

La Commission de régulation de l'énergie évoque une hausse de la facture d'électricité d'un client moyen au tarif réglementé de plus de 65% entre 2018 et 2024 et de plus de 30% pour le gaz naturel. Les évolutions nécessaires sur la fiscalité et le coût des énergies doivent prendre en compte des objectifs de justice sociale, d'accélération de la transition bas carbone et d'impact budgétaire. **L'objectif de réduction de la précarité énergétique de seulement 0,5% d'ici à 2030 selon le taux d'effort énergétique souligne l'absence de politique publique en en la matière, et le besoin de renforcer les moyens associés, en complément des CEE précarité.**

En outre, la SNBC fait l'impasse sur les mesures à déployer pour compenser l'effet de l'entrée en vigueur de la 6ème période CEE et des certificats de production de biogaz en 2026 puis de l'ETS 2 en 2027, dans un contexte de sortie des boucliers tarifaires et de hausse de la fiscalité de l'énergie. Le réseau Cler estime que **l'impact de ces dispositifs sur les factures des ménages en 2027, qui aurait dû être quantifié dans la SNBC, sera a minima équivalent à celui de la crise énergétique de 2022.** Le réseau Cler appelle notamment à flécher tous les revenus issus de l'ETS 2 vers des politiques de décarbonation du bâtiment et des transports et à protéger les ménages vulnérables de ses effets.

Conclusion

Le flou qui subsiste concernant la maîtrise de la demande dans les documents de SNBC/PPE mis en concertation contraste fortement avec la précision en matière de production. L'absence de trajectoire post 2030 dans la SNBC - et donc de long terme, et des arbitrages budgétaires actuels à rebours des orientations de la planification, viennent fragiliser l'exercice et au contraire augmenter les risques de ne pas atteindre ces divers objectifs.

Pour garantir une planification énergie climat compatible avec les engagements de la France à 2050 et dépasser le "mur énergétique" qui se dresse à horizon 2030-2035, le réseau Cler appelle à mobiliser plus fortement tous les leviers à disposition : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Enfin parce que les Français en appellent aujourd'hui à une transition juste et sa concrétisation au plus près des bassins de vie, le réseau Cler appelle à renforcer les mesures de soutien et d'accompagnement des ménages, notamment les plus modestes, pour faire de cette planification un projet de sortie des crises multifactorielles que notre pays traverse.